



Telegramm N^{ro} = 235

I

150

Schweiz. Eidgenossenschaft.

Telegraphen-Bureau

in

Bern.

von

(via

N^o 468

Aufgegeben den

9 7^{bre}

18 um 11 Uhr 25 Minuten ✓

(Wörter 327)

Angekommen den

10 =

18 10 um 3 Uhr — Minuten m

Die Telegraphen-Verwaltung übernimmt keinerlei Verantwortlichkeit in Betreff der telegraphischen Correspondenz. Dagegen wird sie alle zur Sicherung des Dienstes und zur Wahrung des Depeschegeheimnisses nöthigen Massregeln ergreifen.

L'Administration des télégraphes n'accepte aucune responsabilité à raison du service de la correspondance par la voie télégraphique. Elle prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exactitude de ce service ainsi que le secret des correspondances télégraphiques.

Conseil fédéral, Berne.

Monsieur Favre vient de m'adresser la lettre suivante: J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et par laquelle vous m'annoncez que le Conseil fédéral vous a autorisé à entrer immédiatement en relations officielles avec le Gouvernement de la République Française. Cette nouvelle me cause une vive joie. L'étroite amitié qui unit la France et la Suisse ne peut être que fortifiée par la communauté des institutions politiques. Plus heureux que nous, vous jouissez ^{depuis longtemps} d'une liberté fortement assise sur la sagesse des habitudes et la virilité des mœurs. Vos pères l'ont conquise par d'héroïques sacrifices et vous l'avez conservée par vos vertus. Peut-être aussi a-t-elle été protégée par votre admirable sol qui est à la fois le

Unterschrift des ausfertigenden Telegraphisten: plus magique et le plus redoutable

Telertelegraphirt an die Station: den um Uhr Min.

Der Telegraphist:

dodis



II.



Telegramm N^{ro} =

Schweiz. Eidgenossenschaft.

Telegraphen-Bureau

in

Bern.

von

(via

N^o

Aufgegeben den

18

um

Uhr

Minuten

(Wörter

)

Angekommen den

18

um

Uhr

Minuten

Die Telegraphen-Verwaltung übernimmt keinerlei Verantwortlichkeit in Betreff der telegraphischen Correspondenz. Dagegen wird sie alle zur Sicherung des Dienstes und zur Wahrung des Depeschengeheimnisses nöthigen Massregeln ergreifen.

L'Administration des télégraphes n'accepte aucune responsabilité à raison du service de la correspondance par la voie télégraphique. Elle prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exactitude de ce service ainsi que le secret des correspondances télégraphiques.

de l'Europe. Mais vous avez eu l'habileté de le peupler de
libres citoyens sachant être des héros quand il s'agit de
le défendre. Quand la France aura traversé la crise périlleuse que
lui vaut l'Empire, elle comprendra qu'il est temps pour elle
d'imiter votre exemple. Elle sera libre et guerrière et l'épée qu'elle
retiendra dans sa main vovra désormais à l'agriculture
et à l'industrie sera le symbole du respect du droit et de
l'intégrité du sol national.

Je me félicite, Monsieur le Ministre, au milieu
des pénibles préoccupations qui m'assiègent de me consoler
par ces patriotiques espérances. Vous les faites naître na-
turellement par vos sympathies. Je vous en remercie
tant en mon nom qu'au nom de mes collègues en
vous priant d'exprimer à votre Gouvernement

Unterschrift des ausfertigenden Telegraphisten:

Debortelegraphirt an die Station: den um Uhr Min.

Der Telegraphist:

III.



Telegramm N^{ro} =

Schweiz. Eidgenossenschaft.

Telegraphen-Bureau
in
Bern.

von

(via

N^o

Aufgegeben den

18

um

Uhr

Minuten

(Wörter)

Angekommen den

18

um

Uhr

Minuten

Die Telegraphen-Verwaltung übernimmt keinerlei Verantwortlichkeit in Betreff der telegraphischen Correspondenz. Dagegen wird sie alle zur Sicherung des Dienstes und zur Wahrung des Depeschengeheimnisses nöthigen Massregeln ergreifen.

L'Administration des télégraphes n'accepte aucune responsabilité à raison du service de la correspondance par la voie télégraphique. Elle prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exactitude de ce service ainsi que le secret des correspondances télégraphiques.

et de recevoir pour vous même l'assurance de ma cordiale affection et de mes sentiments de haute considération.

Le Vice-Président du Gouvernement

Ministre des Affaires Etrangères.

Jules Favre

Paris, ce 9 Septembre 1870 onze heures du soir,

Ministre Suisse

Bern.

Unterschrift des ausfertigenden Telegraphisten:

Telegraphirt an die Station: den um Uhr Min.

Der Telegraphist:

3881

Bundesrath vom 12. Sept. 1870.

Saris, Minister. g